

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2010**

Le 9 avril 2010, à 19 heures, le conseil légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude LESUEUR Maire, chevalier de l'ordre national du Mérite.

Etaient présents : M. Lesueur Maire, MM. Le Maout, Revet, Mme Lethuillier adjoints, MM Langé, Vimbert, , Clément, Paumier, Aubert de TrégoMAIN.

Monsieur Delahais avait donné procuration à Monsieur Le Maout

Monsieur Baray avait donné procuration à Monsieur Langé.

Monsieur Goupil avait donné pouvoir à Monsieur Clément.

Absente excusée : Madame Traumann

Absent : M. Fanonnel

Le compte rendu de la dernière séance adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation

Monsieur Langé est nommé secrétaire de séance.

## **AQUISITIONS ORDINATEURS ECOLE**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la directrice de l'école sollicitant l'acquisition de quatre ordinateurs supplémentaires pour faciliter aux élèves l'obtention du brevet Informatique et Internet. Après présentation de deux devis, le conseil retient celui de DPI Informatique

## **BUDGET PRIMITIF 2010**

Le budget primitif 2010 équilibré en dépenses et en recettes

- Fonctionnement : 582 619,00 €

- Investissement : 658 924,00 €

est voté à main levée à l'unanimité.

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention ATESAT et autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint à signer la nouvelle convention et ses avenants éventuels.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Aménagement supérette

M. le Maire informe le conseil que le FISAC et le Département ont donné leur autorisation d'engager les travaux d'aménagement avant l'obtention des subventions. Une réunion est prévue le 12 avril avec l'architecte et les entrepreneurs pour établir le calendrier d'exécution des travaux qui se dérouleront au cours de l'année, ceux-ci pourraient être terminés au 31 décembre 2010.

### Défibrillateur

Installé définitivement sur le mur extérieur de la mairie, cet appareil est opérationnel.

### Nomination second agent communal

M. le Maire informe que le poste d'agent communal à temps complet a été attribué. Cet agent a été recruté en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à compter du 3 mai 2010 pour une durée d'un an.

### PLU

M. Le Maout, M. Revet, M. Paumier et M. Clément se sont proposés, en complément de l'inventaire établi par l'architecte, de recenser les bâtiments, les arbres remarquables de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maout, après avoir lu une information concernant la responsabilité des maires lorsque la commune ou une partie de la commune n'est pas couverte par la téléphonie mobile, suggère l'implantation d'un panneau d'information à l'entrée de la valleeuse pour éviter d'éventuelles poursuites de la part des usagers de la plage d'Antifer-Le Tilleul, ce qui est accepté par les membres du conseil.

M. de TrégoMAIN propose d'installer sur chacun des parkings avant la plage des panneaux indicateurs de randonnées. Les terrains appartenant au Conservatoire cette idée leur sera soumise.

Il signale qu'il existe une rubrique Informations sur le site Internet de la commune insuffisamment utilisée. Il propose donc d'y faire figurer les comptes rendus du conseil municipal, les diverses manifestations culturelles etc..etc. M. Langé est chargé de faire le relais.

M. Langé demande des informations concernant l'arrêt des cars Hameau de La Moyennerie qui n' a pas été terminé. Le dossier est toujours à l'étude au Département. Un courrier sera adressé à Monsieur Michel Barrier président de la commission départementale des Transports afin d'obtenir l'implantation d'un abri-bus.

M. Clément a remarqué, après les locations de la salle des fêtes, que les bouteilles vides verre ou plastique étaient déposées dans le conteneur d'ordures ménagères. Madame Lethuillier est chargée d'informer les usagers de la salle que des conteneurs de récupération (verres et plastiques) sont à leur disposition Rue Le Conquérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.